

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 9 DECEMBRE 2009

Le Conseil Municipal de Chambly s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 9 décembre 2009 à la Mairie, Espace François Mitterrand, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇAIX, Député de l'Oise, Maire.

Présents :

Michel FRANÇAIX, Marie-France SERRA, Claudine SAINT-GAUDENS, Pascal BOIS, Patrice GOUIN, Jean-Louis MENNE, Roger GRABLI, Marie-Madeleine BIGOT, René DISTINGUIN, Louis PASQUIER, Gérard PAVOT, Françoise GALLOU, Gérard KLEIN, Sylviane LEROUGE, Daniel BESSE, Agnès LECOMTE, Marc VIRION, Dominique SUTTER, Sylvie QUENETTE, Gilles VIGNE, Chrystelle BERTRAND, Doriane FRAYER, Clotilde BILLOIR.

Ont délégué leur droit de vote :

- ✓ David LAZARUS, représenté par Michel FRANÇAIX
- ✓ Danièle BLAS, représentée par Claudine SAINT-GAUDENS
- ✓ Micheline KOVAR, représentée par Françoise GALLOU
- ✓ Rafaël DA SILVA, représenté par Jean-Louis MENNE
- ✓ Magaly MARTIN représentée par Marie-France SERRA
- ✓ Kenza MOTAÏB, représentée par Chrystelle BERTRAND

Assistaient en outre à la séance :

Jérôme CURIEN, Directeur Général des Services
Stéphane GODARD, Rédacteur

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h.40.

Il procède à l'appel nominal des présents et constate que le quorum est atteint (23 présents, 6 pouvoirs, soit 29 votants).

Monsieur Roger GRABLI est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 septembre 2009 est adopté à l'unanimité (soit 29 voix pour).

*

Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

N° SG-DM-2009-69 portant passation de l'avenant n° 1 au contrat pour l'hébergement du site de la ville avec Avenir Télématique (A.T.E.) 21, rue de la Créativité 59650 VILLENEUVE D'ASCQ. Cet avenant a pour objet d'officialiser, au 1er janvier 2009, une modification partielle de l'article 5 du contrat initial « prix et facturation de l'hébergement ». Le coût total des prestations supplémentaires est de 50 € HT / an pour le domaine facity.fr et de 299 € HT / an pour le domaine cce-chambly.fr

N° SG-DM-2009-70 portant passation de l'avenant n° 2 au contrat pour l'hébergement du site de la ville avec Avenir Télématique (A.T.E.) 21, rue de la Créativité 59650 VILLENEUVE D'ASCQ. Cet avenant a pour objet la modification des prestations souscrites par le contrat initial et loyers relatifs :

Durée contractuelle (art. n° 2) : 1 an à compter du 1er juin 2009. Domaines (art. 5) : sont réservés et administrés les domaines ville-chambly.fr, cce-chambly.fr et facility.fr au tarif unitaire de 49 € HT par an et par domaine, soit un total de 147 € HT / an. Messagerie (art. 5) : sont fournis 80 POPS avec Anti-virus et Anti-Spam au tarif de 8 € HT par an et par POP, soit un total de 640 € HT / an. Sites Internet (art. 5) : site hébergé sur un serveur virtuel fourni, hébergé et infogéré en niveau 3, disposant de 20 Go d'espace disque, et bénéficiant d'un volume de transfert mensuel de 100 Go, au tarif mensuel de 300 € HT ; cette plateforme pourra supporter d'autres sites dans la limite des capacités de la machine. Dépassement espace (art. 6) : le serveur virtuel dispose d'une partition de 20 Go fixes donc aucun supplément ne pourrait avoir lieu. Dépassement trafic (art. 6) : la tarification du dépassement du volume de transfert mensuel est portée de 12 € HT / mois / tranche de 1 Go entamée à 10 € HT / mois / tranche de 10 Go entamée. La nouvelle périodicité des règlements sera :

- Domaines : Règlement annuel à la date initialement fixée
- Messagerie : Règlement annuel à la date initialement fixée
- Sites Internet : Règlement par mensualités le 10 de chaque mois pour le mois en cours

N° SG-DM-2009-71 portant passation d'un marché portant sur les travaux de remplacement des chaudières de l'école Elsa Triolet – rue Raymond Joly

» de signer le marché relatif à la prestation sus désignée avec la société COFELY EDF SUEZ sise 1 rue St Fiacre – 60200 Compiègne, pour un montant de 18.026,47 € TTC.

N° SG-DM-2009-72 portant passation d'un contrat en vue de la préparation au CACES PEMP catégories 1b et 3b pour la ville de Chambly.

» de signer le contrat relatif à la prestation sus désignée avec la société IPFAC – SEMAFOR sise, 1076, rue du président Roosevelt – 60750 CHOISY AU BAC, pour un montant de 3.109,60 € TTC.

N° SG-DM-2009-73 portant passation d'un contrat en vue de la préparation au CACES Grue Auxiliaire R390 pour la ville de Chambly.

» de signer le contrat relatif à la prestation sus désignée avec la société APAVE sise, zac Mercières – 4, rue Gustave Eiffel – BP 10537 – 60205 COMPIEGNE Cédex, pour un montant de 977,13 € TTC.

N° SG-DM-2009-74 portant passation d'un marché en vue de l'acquisition de fournitures scolaires

Lot n°1 : fournitures scolaires et matériels pédagogiques

» de signer le marché relatif à la prestation sus désignée avec la société N.L.U. sise Rue de Rome – Z.A. des Macherins – 89470 MONETEAU, pour un montant de :

minimum : 15.000,00 € HT / maximum : 40.000,00 € HT

Lot n°2 : fournitures de jeux éducatifs et collectifs

» de signer le marché relatif à la prestation sus désignée avec la société Piquant burotic sise, 36, avenue Salvador Allende – BP 40533 – 60005 BEAUVAIS Cédex pour un montant de :

minimum : 2.000,00 € HT / maximum : 4.000,00 € HT

Lot n°3 : fournitures de livres scolaires, livres pour bibliothèque et livres pédagogiques

» de signer le marché relatif à la prestation sus désignée avec la Société CUFAY sise, 19, rue du Moulin Quignon – 80100 ABBEVILLE pour un montant de :

minimum : 2.000,00 € HT / maximum : 4.500,00 € HT

Lot n°4 : fournitures de logiciels éducatifs

» de signer le marché relatif à la prestation sus désignée avec la Société CUFAY sise, 19, rue du Moulin Quignon – 80100 ABBEVILLE pour un montant de :

minimum : 700,00 € HT / maximum : 2.000,00 € HT

N° SG-DM-2009-75 portant passation d'une convention avec le C.L.E.C. au Multi Accueil.

34 animations « BABY GYM » d'une heure à 15.30 euros pour l'année 2009. Le coût total de cette prestation est de 520.20 € TTC.

N° SG-DM-2009-76 portant passation d'un contrat d'engagement avec BRUN FACCIO pour la représentation d'un spectacle à la Maison de l'Enfance. Représentation d'un spectacle intitulé « LE BONHOMME DE NEIGE » le 17 décembre 2009 à la Maison de l'Enfance. Le coût total de cette prestation est de 360,00 € TTC.

N° SG-DM-2009-77 – relative à la réalisation d'une mission de coordination des systèmes de sécurité incendie de l'école Conti avec la société SIRETEC. Pour la réalisation de la prestation suivante : « mission de coordination des systèmes de sécurité incendie à l'école Conti. » Année 2009. Le coût total de cette prestation s'établit comme suit : 2 500,00 HT, soit 2 990,00 € TTC.

N° SG-DM-2009-78 portant passation d'un contrat avec le Poney-club PONY REVE pour le centre de loisirs. Hébergement et activités du 15 au 17 juillet, du 20 au 22 juillet, du 03 au 05 août 2009. Le coût total de cette prestation est de 2 025,00 € TTC.

N° SG-DM-2009-79 portant passation d'un contrat de cession du droit d'exploitation avec La société ARTMESCENIK pour la représentation d'un spectacle à la Mairie. Représentation d'un spectacle intitulé « CONTRE PROSE » le 19 juillet 2009 à la Mairie. Le coût total de cette prestation est de 316,50 € TTC.

N° SG-DM-2009-80 portant passation de conventions avec la base de loisirs de SAINT SAUVEUR pour le centre de loisirs. Activités sportives et nautiques, nuitées camping du 06 au 10 juillet, du 03 au 05 et du 24 au 26 août 2009. Le coût total de ces prestations est de 1 808,00 €.

N° SG-DM-2009-81 portant passation d'un marché en vue de la réalisation du nettoyage de la vitrerie des divers bâtiments communaux, ainsi que le lessivage des murs dans les écoles de la collectivité.
» de signer le marché relatif à la prestation sus désignée avec la société Azurial Net 2000 sise 29, rue de l'industrie – 60000 BEAUVAIS, pour un montant de :
minimum : 8.000,00 € HT / maximum : 29.000,00 € HT

N° SG-DM-2009-82 portant passation d'un contrat pour un concert avec l'association ROCK AU CŒUR. Concert avec le groupe LES BOOKMAKERS le 23 août 2009 au parc Chantemesse. Le coût total de cette prestation est de 300,00 €.

N° SG-DM-2009-83 portant cession d'un véhicule Renault Clio ; de retirer de l'inventaire communal le véhicule de marque RENAULT (Clio) immatriculé 5880 XE 60 ; de céder ce véhicule à Monsieur GAMET Thierry, domicilié 135 rue Joseph Sailly- 60790 Ressons l'Abbaye, pour la somme de 150 €.

N° SG-DM-2009-84 portant passation d'une convention entre le C.LS.H. et les ECURIES DE LA POTERIE. Stages poney + hébergement pour les périodes du 30 au 31 juillet et du 20 au 21 août 2009. Le coût total de ces prestations est de 848,00 € TTC.

N° SG-DM-2009-85 portant passation d'une convention entre le C.LS.H. et l'association ACCUEIL FORMATION LOISIRS. Hébergement et activités pour la période du 24 au 26 août 2009. Le coût total de ces prestations est de 735,00 € TTC.

N° SG-DM-2009-86 portant passation d'un contrat d'entretien du réseau de télévision avec COVITEC. Entretien et exploitation du réseau de télédistribution existant pour l'année 2009. Le coût total de cette prestation est de 9 158,13 € HT.

N° SG-DM-2009-87 portant passation de contrat de co-réalisation pour la représentation d'un spectacle avec LES TRETEAUX DE France. Deux représentations de ONCLE VANIA. Le vendredi 16 octobre 2009 à 14h00 et 20h45. La recette de la billetterie reviendra intégralement aux Tréteaux de France. La commune s'engage à compléter le montant de cette recette afin que le prestataire perçoive un minimum garanti de 6.177,05 € TTC.

N° SG-DM-2009-88 portant passation de contrat de co-réalisation pour la représentation d'un spectacle avec LES TRETEAUX DE France. Une représentation de BORIS VIAN, JUSTE LE TEMPS DE VIVRE. Le vendredi 26 mars 2010 à 20h45. La recette de la billetterie reviendra intégralement aux Tréteaux de France. La commune s'engage à compléter le montant de cette recette afin que le prestataire perçoive un minimum garanti de 2.133,89 € TTC.

N° SG-DM-2009-089 portant passation d'un avenant au marché en vue de la réalisation de travaux pour l'aménagement des vestiaires des services techniques municipaux et la création d'une porte sectionnelle dans le bâtiment de l'usine d'assemblage COSEL

» de signer l'avenant n°1 au marché sus désignée avec la société EOS CONSTRUCTION sise 36, rue Salvador Allendé – bâtiment H – 60000 BEAUVAIS, pour un montant de 7.534,80 € TTC.

N° SG-DM-2009-90 portant création d'une régie de recettes relative à la perception des droits liés aux prestations des services d'accueil de loisirs et périscolaire, de la Maison de la Petite Enfance, de la restauration scolaire, des études surveillées, des classes d'environnement ainsi que des frais de remplacement de la carte F@cily.

N° SG-DM-2009-91 Fixant un tarif spécifique pour la restauration scolaire des enfants concernés par un projet d'accueil individualisé. Le tarif de la restauration scolaire des enfants concernés par un projet d'accueil individualisé est fixé à 2€00/repas à compter du 1er septembre 2009.

N° SG-DM-2009-92 portant passation d'une convention pour un spectacle avec le CONSEIL GENERAL à la bibliothèque. La participation à la 10ème édition du festival des « Contes d'Automne » Avec la représentation d'un spectacle intitulé « Ours » le 8 novembre 2009. Le coût de la participation de la commune est de 325 € TTC.

N° SG-DM-2009-092 bis portant passation d'un contrat en vue de la préparation au CACES Engins de chantier catégories 1 et 4 pour la ville de Chambly.

» de signer le contrat relatif à la prestation sus désignée avec la société APAVE sise, zac Mercières 4, rue Gustave Eiffel – BP 10537 – 60205 COMPIEGNE Cédex, pour un montant de 3 542,55 € TTC

N° SG-DM-2009-93 portant passation d'une convention avec le CNFPT. Cette convention a pour objet la réalisation d'action de formation définie : « REGIES DE RECETTES DES TIMBRES AMENDES » pour 1 personne (Philippe BONPAIN). Les 22 et 23 juin 2009. Le coût total de cette prestation est de 250.00 € TTC.

N° SG-DM-2009-94 portant passation d'une convention de mise à disposition d'équipements et de matériels sportifs communaux avec le CONSEIL GENERAL. Mise à disposition d'équipements et de matériels sportifs communaux pour la « fête des sports » le 27 septembre 2009, en collaboration avec des associations et/ou clubs sportifs et diverses communes de l'Oise.

N° SG-DM-2009-95 portant passation d'un marché de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation de divers aménagements de sécurité routière

» de signer le marché relative à la prestation sus désignée avec la société S.A.E.M., sise 405, rue des Marchands 60230 CHAMBLY, avec un taux de rémunération de :
5 % du montant prévisionnel des travaux (75.000,00 € HT), soit un montant de 4.485,00 € TTC.

N° SG-DM-2009-96 portant passation d'un marché de mission géotechnique et étude topographique pour la création d'une aire d'accueil des gens du voyage

» de signer le marché relatif aux prestations sus désignées avec la société BS CONSULTANTS, domiciliée 14 avenue du Québec – 91961 Courtaboeuf Cedex pour un montant de :

Lot n°1 : Mission géotechnique

▶ soit 3.946,80 € TTC.

» de signer le marché relatif aux prestations sus désignées avec la société CAILLEUX FOCHE domiciliée 4 rue Marcelin Berthelot – BP 74 – 93700 Drancy pour un montant de :

Lot n°2 : Mission topographique

▶ soit 8.491,60 € TTC.

N° SG-DM-2009-97 portant passation d'un contrat relatif aux vérifications périodiques des bâtiments communaux suivant liste jointe, avec SOCOTEC Parc ALATA 1 RUE DES PRUNELLIERES 60100 CREIL pour les vérifications techniques des bâtiments communaux : installations électriques (1), installations de gaz (2), installations thermiques en chaufferies et s/stations (3) année 2009.

Le coût total de ces prestations est de :

5.112,00 € HT (TVA 19,6 %), soit 6.113,95 € TTC.

1.048,00 € HT (TVA 19,6 %), soit 1.253,41 € TTC.

1.936,00 € HT (TVA 19,6 %), soit 2.315,46 € TTC.

N° SG-DM-2009-98 portant modification de la décision n°SG-DM-2009-074 concernant l'acquisition de fournitures scolaires

» de modifier l'article 1er de la décision n°SG-DM-2009-074, à savoir pour le lot 3 (fourniture de livres scolaires, de bibliothèque et pédagogiques) conclu avec la société Cufay sise, 19, rue du Moulin Quignon – 80100 ABBEVILLE, le montant du marché est de :
minimum : 2.000,00 € HT / maximum : 14.500,00 € HT

N° SG-DM-2009-99 portant modification des indices de révision du marché de gestion forfaitaire de l'approvisionnement en denrées alimentaires et de la préparation des repas devant être servis aux enfants des établissements scolaires, au CLSH, au personnel communal ainsi qu'aux enfants de la Maison de l'Enfance

» de modifier l'article 3-2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières et de remplacer l'indice « salaire brut horaire des ouvriers » par l'indice « salaire horaire de base de l'ensemble des ouvriers – ensemble des secteurs non agricoles – identifiant 1567407 ».

N° SG-DM-2009-100 portant passation d'un marché en vue de l'acquisition d'un four de remise à température pour le restaurant Flora Tristan.

» de signer le contrat relatif à la prestation sus désignée avec la société Nord collectivité, domiciliée Zone industrielle – 59280 BOIS-GRENIER, pour un montant de 4.413,24 € TTC

N° SG-DM-2009-101 portant passation des contrats de maintenance pour les photocopieurs 7232 et 3635 avec OLRIC SA L'ERMITAGE 12 RUE D'AUMALE 60500 CHANTILLY.

Contrats de maintenance des 10 photocopieurs n° 7232 et des 2 photocopieurs n° 3635 pour une durée de 20 trimestres. Le coût trimestriel de ces prestations est de 19.35 € H.T. X 10 pour les 7232 et 38.71 € H.T. X 2 pour les 3635.

N° SG-DM-2009-102 Fixant les tarifs d'occupation du domaine public pour l'année 2009.

La présente décision municipale annule et remplace la décision municipale n° SG-DM-2009-60 du 15/05/09.

N° SG-DM-2009-103 portant passation d'un contrat de location pour les photocopieurs 7232 et 3635 avec OLRIC SA. L'ERMITAGE 12 RUE D'AUMALE 60500 CHANTILLY.

Contrat de location de 10 photocopieurs 7232 et 2 photocopieurs 3635 pour une durée de 20 trimestres. Le coût total de cette prestation est de 6 268,00 € HT par trimestre : (10 x 588.00 € HT et 2 x 194.00 € HT).

N° SG-DM-2009-104 portant passation d'un contrat de cession d'un spectacle avec l'association DOCTEUR NOTE 1 VILLA HOUSSAY 92200 NEUILLY SUR SEINE « ça swing dans la basse-cour » le mercredi 14 octobre 2009 au centre de loisirs. Le coût total de cette prestation est de 400.00 € TTC.

N° SG-DM-2009-105 portant passation d'un marché en vue de la réalisation de diagnostics obligatoires pour la vente d'un immeuble.

» de signer le contrat relatif à la prestation sus désignée avec la société A.C.E, domiciliée 58, rue de Lapomarde – 60230 CHAMBLY, pour un montant de 807,30 € TTC.

N° SG-DM-2009-106 portant passation d'un marché de travaux de rénovation de l'école Roger Salengro

» de signer le marché relatif aux prestations sus désignées avec la société SETEL, domiciliée ZI de CDF Chimie – Villers St Paul – 60870 Rieux, pour un montant de :

Lot n°1 : Electricité

▶ soit 47.343,66 € TTC.

» de signer le marché relatif aux prestations sus désignées avec la société SICRAL, domiciliée ZA de la Haute Borne – 2 rue Hélène Boucher – 80136 Rivery les Amiens, pour un montant de :

Lot n°2 : Faux Plafonds

▶ soit 25.116,00 € TTC.

» de signer le marché relatif aux prestations sus désignées avec la société CODEZ, domiciliée 227 rue Gambetta – 60230 Chambly, pour un montant de :

Lot n°3 : Peintures

▶ soit 94.400,28 € TTC.

N° SG-DM-2009-107 portant passation d'une convention de prestations de service relative à une journée d'études et de formation des élus locaux avec Harley Conférence Centre France 17 rue

Nationale 60540 BELLE EGLISE. Cette convention a pour objet la formation des élus. La formation aura lieu le 28 novembre 2009. Le coût total de cette formation est de 1.020,00 € TTC dont un acompte de 816,00 € au plus tard le 28/10/2009.

N° SG-DM-2009-108 portant passation d'une convention avec les CEMEA 50, RUE DE LA REPUBLIQUE 95100 ARGENTEUIL. Cette convention a pour objet la réalisation d'action de formation définie : « BAFD-Perfectionnement » pour 1 personne (Saïd TOUIL). Du 23 au 28 novembre 2009. Le coût total de cette prestation est de 393.00 € TTC.

N° SG-DM-2009-109 portant passation d'un avenant au marché de gestion forfaitaire de l'approvisionnement en denrées alimentaires et de la préparation des repas devant être servis aux enfants des établissements scolaires, au CLSH, au personnel communal, ainsi qu'aux enfants de la maison de l'enfance

» de signer l'avenant n°1 au marché relatif aux prestations sus désignées avec la société SOGERES, domiciliée 42/44 rue de Bellevue – 92100 Boulogne, portant modification de l'indice.

N° SG-DM-2009-110 portant passation d'un contrat de mise à disposition pour une exposition à la bibliothèque avec LE MUSEE EN HERBE 21 RUE HEROLD 75001 PARIS. Mise à disposition d'une exposition intitulée « Les tableaux de Pablo » Du 16 novembre au 14 décembre 2009. Le coût total de cette prestation est de : 4 200 € TTC nets.

VŒU relatif à la réforme territoriale et a la suppression de la taxe professionnelle

Considérant qu'en vertu de la loi du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la commune constitue « le premier niveau de l'administration publique et le premier échelon de proximité », qu'elle est porteuse des préoccupations de nos concitoyens et des services publics dont ils ont besoin ;

Considérant que le projet de loi de finances pour 2010 présenté par le Gouvernement, prévoit la suppression de la taxe professionnelle et que le texte relatif à la réforme des collectivités territoriales préparé par le Gouvernement limiterait la possibilité, pour les départements et les régions, de participer financièrement à des projets d'intérêt communal et donnerait aux préfets le pouvoir de modifier la carte de l'intercommunalité, éventuellement contre l'avis de la majorité des communes concernées ;

Considérant que ces orientations font courir un risque de tarissement des ressources financières, de paralysie de l'action publique locale et de recentralisation du pouvoir ;

Considérant que la décentralisation, fondée sur les principes de proximité et de responsabilité devrait, au contraire, être consolidée, afin que les collectivités locales qui sont les architectes du cadre de vie de nos concitoyens, puissent rester les garantes des investissements nécessaires pour le futur, assurant déjà les trois quarts des efforts publics dans ce domaine ;

Le Conseil municipal de Chambly,

A l'unanimité (29 voix pour)

- AFFIRME son attachement indéfectible à la décentralisation, conçue comme la possibilité pour des conseils démocratiquement élus au plus près des besoins des concitoyens de mener les projets d'intérêt public local qu'ils ont librement identifiés ;
- FORMULE le vœu que le département et la région puissent continuer à apporter librement, dans le cadre de la solidarité territoriale, une contribution indispensable au financement des équipements et des projets municipaux ;

- EXPRIME son inquiétude face à la réduction des dotations versées par l'Etat aux collectivités locales, face à la réforme de la taxe professionnelle remplacée par des impôts moins dynamiques, principalement à la charge des ménages, et sans que soit garantie une compensation intégrale et pérenne pour chaque commune ;
- SOUHAITE que la définition des périmètres des intercommunalités et la détermination des compétences qu'elles exercent demeurent fondées sur le libre choix des communes ;
- APPELLE LE GOUVERNEMENT ET LES PARLEMENTAIRES A ENGAGER UNE VERITABLE REFORME DES FINANCES LOCALES, A RENFORCER LES ACQUIS DE LA DECENTRALISATION, LA SOLIDARITE TERRITORIALE ET LE ROLE PRIMORDIAL DES COMMUNES DANS LA GESTION DES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITE ET COMME PILIER DE NOTRE DEMOCRATIE.

RAPPORT N°1 : Rapport d'activités 2008 de la Communautés de Communes du Pays de Thelle

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Thelle a fait parvenir à la commune de Chambly un rapport retraçant l'activité de l'établissement sur l'exercice 2008.

Le conseil municipal,

- ❖ PREND acte du rapport d'activités 2008 de la Communauté de Communes du Pays de Thelle.

RAPPORT N° 2 : Approbation du règlement intérieur du cimetière

Rapporteur : René DISTINGUIN

Monsieur DISTINGUIN indique que la modification du règlement intérieur ne concerne que les horaires d'ouverture du cimetière. Celui-ci sera désormais ouvert de 8h00 à 18h00 en hiver et de 8h00 à 19h00 en été.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ APPROUVE la modification du règlement intérieur du cimetière.

RAPPORT N° 3 : BUDGET PRINCIPAL VILLE – EXERCICE 2009 – DM n° 3

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

Conformément à la nomenclature M14,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ AUTORISE les opérations budgétaires suivantes :

☒ VIREMENTS DE CREDITS

Crédits relatifs à la réalisation d'une étude de faisabilité de l'extension de la Maison de la Solidarité :

Du c/ 2031 / 822 :	- 5 200,00 €
Au c/ 2031 / 020 / 651 :	+ 5 200,00 €

Crédits complémentaires relatifs à la réalisation des relevés topographiques et géotechniques nécessaires à la réalisation de l'Aire d'accueil des gens du voyage
 Du c/ 2315 / 822 : - 2 500,00 €
 Au c/ 2315 / 824 / 863 : + 2 500,00 €

RAPPORT N° 4 : BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - Exercice 2009 – DM n° 1

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
 A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ ADOPTE la décision budgétaire modificative n° 1 du budget de l'assainissement 2009, telle que présentée ci-dessous :

☒ VIREMENTS DE CREDITS

Crédits nécessaires à l'inscription de dotations aux amortissements supplémentaires :

Du chap/ 023 : - 2 120,00 €
 Au c/ 6811 : + 2 120,00 €

Du chap/ 021 : - 2 120,00 €
 Au c/ 281532 : + 2 120,00 €

Crédits complémentaires relatifs à des travaux divers :

Du c/ 2315 : - 18 466,00 €
 Au c/ 2156 : + 18 466,00 €

RAPPORT N° 5 : Demande de subventions ZAC de la Porte Sud de l'Oise

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

Dans le cadre du projet d'extension du parc d'activité des Portes de l'Oise en un ensemble commercial et cinématographique, la commune doit réaliser d'importants travaux (essentiellement de VRD).

Le montant de l'opération est estimé à : 4.305.000 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
 A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ APPROUVE le plan de financement suivant :

Conseil Général de l'Oise (35 %)	1.506.750 €
Conseil Régional de Picardie FRAPP (21,60%)	930.000 €
Etat FISAC (10,08%)	434.000 €
Ville de Chambly	1.434.250 €
TOTAL	4.305.000 €

- ❖ SOLLICITE un financement auprès du Conseil Général de l'Oise d'un montant de 1.506.750€.
- ❖ SOLLICITE un financement auprès du Conseil Régional de Picardie (FRAPP) d'un montant de 930.000 €.
- ❖ SOLLICITE un financement auprès de l'Etat (FISAC) d'un montant de 434.000 €.
- ❖ PREND l'engagement de réaliser l'opération si la subvention sollicitée est accordée

RAPPORT N° 6 : Marchés de maîtrise d'œuvre- Désignation des membres du jury
Rapporteur : Michel FRANÇAIX

Pour l'ensemble des marchés de maîtrise d'œuvre d'un montant supérieur au seuil défini à l'article 26 du code des marchés publics, la ville de Chambly est amenée à se réunir en jury, soit de concours soit de maîtrise d'œuvre, afin d'émettre un avis sur le choix du maître d'œuvre à retenir.

Quelque soit la procédure retenue (concours, appel d'offres ou marché négocié), conformément aux articles 24-I, II et III et 22-I, II et III du code des marchés publics, issu du décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006, un jury doit être composé de la façon suivante :

- Le maire ou son représentant, président, et cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé selon les mêmes modalités à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires
- Le président du jury peut en outre désigner comme membre du jury des personnalités dont il estime que la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, sans que le nombre de ces personnalités puisse excéder cinq
- En outre, lorsqu'une qualification professionnelle est exigée des candidats pour participer à un concours, au moins un tiers des membres du jury ont cette qualification ou une qualification équivalente. Ils sont désignés par le président du jury.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
 A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ DESIGNE les représentants de la municipalité pour le jury de concours de la façon suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean Louis Menne	Marie France Serra
René Distinguin	Françoise Gallou
Daniel Besse	Rafaél Da Silva
Claudine Saint Gaudens	Dominique Sutter
Danièle Blas	Gérard Klein

RAPPORT N° 7 : Demande de subventions- Dispositif Ville Vie Vacances

Rapporteur : Pascal BOIS

A. Chambly Playa

Pour permettre l'accès aux loisirs des Camblysiens ne pouvant partir en vacances et suite à son succès, nous prévoyons de renouveler « Chambly Playa » en 2010.

L'estimation des participations est prévu comme suit :

Ages	Nombre de jeunes
10-12 ans	70
11-18 ans	500

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (29 voix pour) ;

- ❖ ADOPTE le plan de financement suivant :

Etat (Dispositif Ville Vie Vacances)	15.000€
Commune de Chambly	53.000€
Total	68.000€

- ❖ SOLLICITE un financement auprès de l'Etat au titre du Dispositif Ville Vie Vacances d'un montant de 15.000,00€
- ❖ PREND l'engagement de réaliser l'opération si la subvention sollicitée est accordée

B. Animations de fin d'année

Pour favoriser les échanges et la convivialité durant la période festive de Noël et permettre de découvrir un sport non pratiqué dans la commune, nous prévoyons de renouveler les animations de fin d'année en 2010.

Cette opération est tout public et 1600 personnes sont attendues

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (29 voix pour) ;

- ❖ ADOPTE le plan de financement suivant :

Etat (Dispositif Ville Vie Vacances)	6.000€
Commune de Chambly	56.700€
Usagers	4.000€
Total	66.700€

- ❖ SOLLICITE un financement auprès de l'Etat au titre du Dispositif Ville Vie Vacances d'un montant de 15.000,00€
- ❖ PREND l'engagement de réaliser l'opération si la subvention sollicitée est accordée

RAPPORT N° 8 : Versement d'une subvention à l'Association Solidarité Enfants Sida

Rapporteur : Marie-France SERRA

Dans le cadre de la semaine mondiale de lutte contre le SIDA, qui a eu lieu du 20 novembre au 4 décembre 2009, la municipalité a organisé une vente de rubans rouges au profit de l'association Solidarité Enfants Sida (Sol En Si).

Vendu au prix de 2€ l'unité, ces rubans rouges ont permis à la municipalité de récolter 392,00 €.

Les élus du conseil municipal proposent d'abonder cette somme de 608,00€ afin d'atteindre la somme de 1.000,00€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ AUTORISE le versement de la somme de 1.000,00 € à l'association SOL EN SI.

RAPPORT N° 9 : Révision de tarifs funéraires

Rapporteur : René DISTINGUIN

Pour l'année 2010, une faible augmentation est proposée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ FIXE les tarifs funéraires de la manière suivante :

	Pour rappel Tarifs 2009	Tarifs 2010
Concessions		
- 15 ans	120,00 €	120,00 €
- 30 ans	264,00 €	265,00 €
- 50 ans	474,00 €	476,00 €
Caveau provisoire		
	gratuit	gratuit

Inhumation	24,00 €	24,50 €
Exhumation	gratuit	gratuit
Ouverture de caveau		
	25,00 €	25,50 €
Taxe de superposition		
	25,00 €	25,50 €
Columbarium		
- 30 ans	709,00 €	713,00 €
- 50 ans	1.183,00 €	1.189,00 €
Taxe de dépôt d'urne		
	23,00 €	23,50 €
Vacation forfaitaire de police		
	20,00 €	20,00 €

❖ DIT que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2010.

RAPPORT N° 10 : Versement d'indemnités de conseil au trésorier

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

Le comptable du Trésor, chargé des fonctions de trésorier municipal à Chambly, a accepté de fournir à la commune des prestations facultatives de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable pour l'exercice 2008.

Monsieur le Maire souligne la qualité du travail de collaboration effectué avec le Trésorier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ AUTORISE le versement au trésorier municipal d'une indemnité de conseil (après retenue de la C.S.G. et du R.D.S.) de 1882,14 € (M. Poulain: 10.48 €, M. Oudot: 156.86 € et M. Devos : 1 714,80 €) au titre de l'exercice 2008.

RAPPORT N° 11 : Recrutement d'agents recenseurs

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

Du 21 janvier au 20 février 2010 aura lieu le prochain recensement de la population pour la mise en œuvre duquel la commune devra procéder au recrutement d'agents.

Le recrutement et la rémunération des agents recenseurs relèvent de la seule responsabilité de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à recruter 16 agents recenseurs dans le cadre de l'enquête de recensement de la population 2010 ;

- ❖ FIXE les tarifs de rémunération des agents recenseurs de la manière suivante :

➤ bulletin individuel	1,00 €
➤ feuille de logement	0,55 €
➤ dossier d'adresse collective	0,50 €
➤ fiche de logement non enquêté	0,50 €

RAPPORT N° 12 : Versement d'avance sur subvention au Comité du Bois Hourdy

Rapporteur : Pascal BOIS

Monsieur l'Adjoint au Maire explique que les festivités du Bois Hourdy auront lieu avant le vote du budget 2010 et que, dans cette attente il convient d'accorder au comité une avance pour le paiement des différents prestataires.

Il annonce que le thème de l'édition 2010 sera l'Italie pour marquer nos liens avec la ville d'Acate en Sicile.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ AUTORISE le versement, à partir du 1^{er} janvier 2010, des 3/12^e du montant global de la subvention allouée en 2009 au Comité du Bois-Hourdy, soit 3.250,00 €.

RAPPORT N° 13 : Dispositions financières applicables avant le vote du budget 2010

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

Dans l'attente du vote du budget primitif pour l'exercice 2010,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à procéder, en tant que de besoin, à l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite de 1 545 015€ correspondant au quart des ouvertures budgétaires 2009 selon le calcul suivant :

Ouvertures de crédits	Budget Primitif	25 %
Chapitre 20	111 348 €	27 837€
Chapitre 204	1 137 500 €	284 375€
Chapitre 21	2 863 941 €	715 985€
Chapitre 23	1 917 272 €	479 318€
Chapitre 27	150 000 €	37 500 €
Total	6 180 061€	1 545 015€

- ❖ DIT que l'utilisation de ces crédits sera limitée aux chapitres 20, 21, 23 et 27.

RAPPORT N°14 : Séjour ski 2010 – Rémunération des vacataires

Rapporteur : Marie-France SERRA

La municipalité organise un week-end de ski à la TOUSSUIRE en Savoie, du 23 au 24 janvier 2009 pour trente-huit enfants de 9 à 14 ans.

La participation familiale a été fixée à 85 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour):

- ❖ AUTORISE le recrutement de 6 animateurs vacataires titulaires ou stagiaires BAFA pour assurer l'encadrement des jeunes ;
- ❖ FIXE la rémunération du personnel vacataire à 44 € par jour.

RAPPORT N° 15 : Renouvellement du contrat de chargé de communication

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

Par délibération n° 3-1 du 27 mars 2008, le conseil municipal avait procédé au renouvellement du contrat de chargé de communication, créé par la délibération n° 15 du 11 juin 1999, pour la période du 1^{er} avril 2008 au 15 décembre 2009.

Compte tenu de la nature des fonctions et des besoins du service,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ RENEUVELLE le contrat du chargé de communication pour une durée indéterminée selon les modalités de rémunération suivante : IB : 702, IM : 583.

RAPPORT N° 16 : Régime indemnitaire : Instauration de la prime de service en faveur des Auxiliaires de Puériculture

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

Monsieur le maire propose l'instauration de la prime de service en faveur des Auxiliaires de Puériculture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour),

- ❖ DECIDE l'instauration de la prime de service en faveur des Auxiliaires de Puériculture.
- ❖ DIT que la prime est calculée sur la base d'un crédit global de 7.50% du traitement indiciaire brut des agents pouvant y prétendre. Le montant maximum individuel est de 11% du traitement indiciaire brut de l'agent.

Il est précisé que la notation de l'année doit être supérieur à 12.50 pour pouvoir prétendre à la prime de service sans quoi elle sera supprimée.

RAPPORT N° 17 : Modification du régime indemnitaire des animateurs territoriaux

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

Monsieur le maire propose la modification du régime indemnitaire des animateurs territoriaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour),

- ❖ DECIDE de compléter la délibération du 3 octobre 2005 de la manière suivante :

INDEMNITE D'EXERCICE DE MISSIONS DES PREFECTURES (IEMP)	
CADRES D'EMPLOIS	Coefficient multiplicateur maximum par grade
Animateur territorial	3

INDEMNITE FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IFTS)	
CADRES D'EMPLOIS	Coefficient multiplicateur maximum par grade
Animateur territorial	8

- ❖ DIT que le versement sera mensuel.

RAPPORT N° 18 : Création d'un poste en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi est un contrat aidé à durée déterminée, qui peut aller de 6 à 24 mois, destiné à favoriser le retour à l'emploi des personnes confrontées à des difficultés particulières d'accès au marché du travail avec un contrat de travail et une aide à l'insertion adaptée.

Ce type de recrutement s'adresse exclusivement aux collectivités territoriales, aux autres personnes morales de droit public ainsi qu'aux organismes de droit privé à but non lucratif.

Ce dispositif bénéficie également de financements de la part de l'Etat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ AUTORISE la création d'un poste en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi affecté à la livraison de repas, de produits d'entretien et l'organisation de diverses manifestations.

RAPPORT N° 19 : Emploi nécessitant l'attribution d'un logement pour nécessité absolue de service

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ FIXE la liste des emplois pouvant bénéficier d'un logement pour nécessité absolue de service de la manière suivante :

EMPLOI	LOGEMENT
Responsable des ateliers municipaux	78, rue Roger Salengro Appartement de type 3

- ❖ DIT que les modalités d'application de cette délibération (nomination du bénéficiaire et fiche de poste) seront définies par arrêtés municipaux.

RAPPORT N° 20 : Rue Pierre WOLF – Cession de terrain à AKERA DEVELOPPEMENT

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

La société AKERA DEVELOPPEMENT a fait part à la ville d'un projet d'aménagement du site qui comprend la création de 53 logements et propose l'acquisition de cette parcelle pour la somme de 850,000.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ APPROUVE la Cession de terrain à AKERA DEVELOPPEMENT
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette vente et à signer les actes notariés correspondants.

RAPPORT N° 21 : ZAC de la Porte Sud de l'Oise – Compte rendu de la SEMOISE pour l'année 2008 et décompte général de la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO)

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

En 2004, une mission de mandat a été confiée à la SEMOISE pour l'étude et l'élaboration de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise.

C'est dans ce cadre que la SEMOISE doit présenter chaque année à la collectivité un compte-rendu de son activité en vue de son approbation par le conseil municipal.

La SEMOISE est depuis devenu la Société d'Aménagement de l'Oise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ APPROUVE le compte-rendu annuel à la collectivité pour l'année 2008 tel que présenté en annexe

- ❖ APPROUVE le décompte général au 30 septembre 2009 :

Dépenses réalisées pour le compte de la ville de Chambly	611 192,41€
Recettes encaissées pour le compte de la ville de Chambly	611 425,95€
Solde à verser à la commune de Chambly	233,54€

RAPPORT N° 22 : Marché d'entretien des espaces verts de divers quartiers et sites de la Commune de Chambly

Rapporteur : Jean-Louis MENNE

Le marché concernant l'entretien des espaces verts des quartiers de la Marnière, des Marcheroux, du Potel, du Pré-Menneville, du Clos Rivière, du Fief Lamotte, des Antilles, Jules Verne, Jacques Prévert, du Chemin des Marais et du Chemin de Gouvieux est arrivé à terme. Il est donc nécessaire de lancer une nouvelle consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert au niveau européen. Ce nouveau marché concernant l'entretien des espaces verts comprendra les quartiers précités et le quartier Jacques Prévert/ Raymond Joly ainsi que celui de la Croix où l'on Prêche;

Le marché sera conclu par période d'une année avec reconduction expresse sans que la durée globale ne puisse excéder 4 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Député Maire à :
- lancer la procédure d'appel d'offres ;
 - signer le marché correspondant ;
 - procéder par marché négocié si nécessaire.

RAPPORT N° 23 : La Croix où l'on Prêche – Aménagement des V.R.D. extérieurs – Bordereau supplémentaire des prix unitaires

Rapporteur : Patrice GOUIN

Lors de l'exécution du marché, 17 prix provisoires ont été notifiés à l'entrepreneur en application de l'article 14 du C.C.AG. travaux.

L'introduction de ces prix n'a pas entraîné de plus values au marché.

Afin de pouvoir solder le marché, il est nécessaire de transformer les prix provisoires en prix définitifs par l'établissement d'un bordereau supplémentaire des prix unitaires signé de l'entreprise et du pouvoir adjudicateur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) ;

- ❖ AUTORISE Monsieur le Député-maire à signer le bordereau supplémentaire des prix unitaires

DIVERS

Monsieur le Maire évoque les nombreuses manifestations qui auront lieu dans les prochains jours (lancement de la Web TV, Lip Dub, conseil municipal des enfants...)

L'ordre du jour étant épuisé, plus de question n'étant posée, la séance est levée à 21 h. 40.

Fait le 18 décembre 2009.



Le Député Maire,

Michel FRANÇAIX

Compte-rendu sommaire affiché le 21 - Décembre 2009
conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-5 du Code
Général des Collectivités Territoriales